



Litige concernant le paiement de mon permis poids lourd

Par **sixtine**, le **17/01/2011** à **17:25**

Bonjour,

il y a de cela quelques mois j'ai démissionné de mon emploi de mécanicien poids lourd. pour les besoins de mon activité mon employeur avait pris à sa charge le financement de mon permis poids lourd. Je pense qu'il s'agit d'un avantage en nature. Or quelques jours après ma démission j'ai pu observer sur ma fiche de paie que mon employeur avait retenu le montant de 2500 euros correspondant au cout de mon permis. J'ai donc saisi le conseil des prud'hommes. je souhaiterai savoir si je peux gagner contre mon employeur ou si je suis en tort en pensant que mon employeur n'avait pas le droit de me retenir la somme. je vous remercie par avance des conseils que vous pourrez m'apporter.

Cordialement

Par **P.M.**, le **17/01/2011** à **18:11**

Bonjour,

Si l'employeur voulait vous faire rembourser le coût de cette formation, il aurait dû vous faire faire signer une clause de dédit-formation licite, de plus, en principe, il ne pouvait pas la récupérer directement sur votre salaire de cette manière...